

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT

ARRETE DE POLICE N° 2025 CIR 02
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE GR
QUI RELIE LA RD 520C SOUS LE CHATEAU DE MONTBEL
PAR LE CHEMIN DE NOIRFOND
ET PROLONGATION JUSQU'A LA PASSERELLE DU GUIERS VIF

Le Maire de la commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU la demande de M. Nicolas LAUSENAZ-PIRE, représentant l'entreprise "CAN- Agence Rhône Alpes", dont le siège est situé 201 voie Vasco de Gama, 73800 Ste Hélène du Lac, concernant des travaux de sécurisation du tunnel du Petit Frou ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire l'accès au GR par le chemin de Noirfond situé en dessous des travaux de sécurisation, ceci afin d'assurer la sécurité lors de ces travaux ;

ARRETE :

Article 1 – Il sera interdit de passer à pied, à vélo ou à cheval sur l'itinéraire du GR qui relie la RD 520C sous le Château de Montbel par le chemin de Noirfond jusqu'à la passerelle du Guiers Vif (cf. plan joint au présent arrêté).

Article 2 – La durée de cette interdiction sera effective à compter du lundi 17 mars 2025 jusqu'au vendredi 18 avril 2025 inclus.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Elle est à la charge financière et sous la responsabilité de l'entreprise CAN pendant toute la durée du chantier. Elle est fournie, mise en place, remplacée et déposée, surveillée et maintenue par l'entreprise CAN.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes habituelles et une communication auprès de l'office de tourisme de Chartreuse sera effectuée ainsi que sur le site internet de la commune.

A St Pierre d'Entremont le 12 mars 2025

Marc GAUTIER,
Maire.



ACCES INTERDIT DU 17/03/25 AU 18/04/2025 INCLUS

